

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 29 mai 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 mai 2015

2015 DASES 75 G Subvention à deux associations pour leurs offres de séjours de vacances en direction des personnes âgées.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L-3.411.1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 12 mai 2015, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations Fédération du secours populaire de Paris (18^e) et OSE (10^e) au titre de l'année 2015 ;

Sur le rapport présenté par Madame Dominique VERSINI, au nom de la 4e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 10 000 euros est attribuée à l'association Fédération du secours populaire de Paris (18^e) (SIMPA 17423– dossier 2015_01703) au titre de 2015.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros est attribuée à l'association OSE (SIMPA 8022 – dossier 2015_00530) au titre de 2015.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, rubrique 53, nature 6574, ligne DF 34008 du budget de fonctionnement du Département de Paris de 2015 et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental**



Anne HIDALGO